



Rectorat
DES n° 16 - 2021

21, Rue Saint Etienne
45043 Orléans Cedex 1

Arrêté DES n° 16 du 17 novembre 2021 fixant la liste électorale définitive relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours

**La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 822-1, R 822-12, R822-12-1 et R822-12-2;

Vu le décret n° 2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires;

Vu l'arrêté rectoral DES n°8 du 24 septembre 2021 portant création de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 12 du 22 octobre 2021 établissant la liste électorale relative à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 13 du 28 octobre 2021 fixant les listes valides des candidats pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Considérant les demandes d'inscription sur la liste électorale présentées par les électeurs étudiants ;

ARRETE

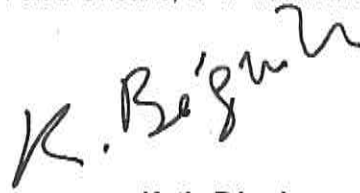
Article 1^{er} : La liste électorale définitive, par collège, pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours, est arrêtée conformément à l'annexe jointe.

La liste électorale est mise en ligne sur le site internet messervices.etudiant.gouv.fr

Elle peut également être consultée dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours (accueil de la Maison des Etudiants – 2 rue de Tours à Orléans et accueil des services de la vie étudiante -18 allée Ferdinand de Lesseps à Tours).

Article 2 : Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 17 novembre 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Béguin', with a stylized flourish at the end.

Katia Béguin